

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **11 novembre 2008 à 20h**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseillers: M. Paul Cozens
 M. Guy Guénette (arr. 21h)
 Mme Élise Dufresne
 M. Mario Santini
 M. Alexandre Zalac

M. Mario Cardinal, conseiller, avait motivé son absence.

Mme Lise Couët, directrice générale, était présente.

182 -11-08

Adoption de l'ordre du jour et inscription à varia

Sur une proposition de Mme Élise Dufresne, secondé par M. Paul Cozens, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

183-11-08

Adoption du procès-verbal du 15 octobre 2008

Il est proposé par Mme Élise Dufresne, secondé par M. Alexandre Zalac et résolu que le procès-verbal du 15 octobre 2008 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

184-11-08

Adoption du procès-verbal du 23 octobre 2008

Il est proposé par M. Mario Santini, secondé par M. Paul Cozens et résolu que le procès-verbal du 23 octobre 2008 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

Lecture est faite de la correspondance, notamment celle ayant trait à :

MRC Vaudreuil-Soulanges (28 oct 08)

Re : résolution d'appui noyau villageois

Leroux Beaudry (27 oct 08)

Re : données provenant de la confection nouveau rôle triennal 2009-2011.

Groupe Censeo (22 oct 08)

Re : Renouvellement assurance collective

MMQ (23 oct 08)

Re : réclamation Bell (Ali exc.)

MMQ (3 nov 08)

Re : Renouvellement police d'assurance – prime de 5 744 \$ tx inclus.

Sphère Multiculturelle (20 oct 08)

Re : demande soutien financier

Discours du maire

En conformité avec l'article 955 du Code municipal, M. Jean Lalonde, maire, fait lecture aux membres du conseil des derniers états financiers (2007), des indications préliminaires quant aux états financiers pour l'année en cours, l'orientation générale du prochain budget pour l'année 2009, lequel document est déposé aux archives de la municipalité.

La séance spéciale pour l'adoption du budget 2009 sera tenue le mardi, 16 décembre 2008.

Dates de rencontres à venir des comités

Il est convenu que les membres du comité des ressources humaines se réunissent le 24 novembre à 19h30 et le comité des loisirs à 20h30.

185-11-08

Adoption calendrier des séances ordinaires du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Élise Dufresne, Appuyé par M. Paul Cozens et résolu

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2009, qui se tiendront les mardi et qui débuteront à 20 heures :

13 janvier	14 juillet
10 février	11 août
10 mars	8 septembre
14 avril	13 octobre
12 mai	10 novembre
9 juin	8 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

186-11-08

Comptes à payer

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, secondé par M. Mario Santini et résolu d'accepter les comptes à payer portant les numéros de chèques suivants :

Chèques nos C800361 à C800400	56 291,77 \$
Chèques de salaires nos C280149 à C280169	11 438,92 \$
Total	67 730,69 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ le maire s'étant abstenu de voter

Dépôt rapport financier au 11 novembre 2008

Le rapport financier pour la période du 1^{er} janvier au 11 novembre 2008 est déposé à la table du conseil.

187-11-08

Rapport aide supplémentaire

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport de Mme Carolle Lalonde, concernant la période du mois de septembre et octobre 2008.

Il est proposé par Mme Élise Dufresne, secondé par M. Alexandre Zalac et résolu que Mme Carolle Lalonde soit autorisée à poursuivre le travail d'aide supplémentaire durant le mois de novembre 2008 compte tenu du surcroît de travail au bureau municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, le maire s'étant abstenu de voter

188-11-08

Droits supplétifs

ATTENDU QUE la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. D-15.1) prévoit que toute municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire, calculé en fonction de la base d'imposition établie par cette loi;

ATTENDU QUE cette loi prévoit des exonérations ayant pour effet de priver la municipalité du paiement de ce droit;

ATTENDU l'article 20.1 de cette loi qui autorise la municipalité à prévoir, par résolution, qu'un droit supplétif devra, dans ces cas, lui être payé;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir de ce privilège;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Zalac,
Secondé par M. Paul Cozens et résolu

QU'un droit supplétif au droit de mutation doit être payé à la municipalité dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert et ce, à compter du 1^{er} janvier 2009;

QUE le montant du droit supplétif de même que ses modalités d'application sont ceux prévus à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, dont en outre au articles 20.1 et suivants;

QUE le conseil décrète que le droit supplétif imposé n'a pas à être payé lorsque le transfert survient entre des conjoints ou des membres d'une même famille à la suite d'un décès.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

189-11-08

Vente par shérif

Il est proposé par M. Alexandre Zalac,
Secondé par M. Mario Santini et résolu

QUE les propriétés portant les matricules numéros :
3832-95-1969, 3832-97-9101, 3833-81-5972, 3833-84-8732 et 3834-50-5424
Soient vendues par shérif;

QUE Me Conrad Delisle soit mandaté pour entreprendre le processus légal en vue desdites ventes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rapport de l'inspecteur municipal

M. Michel Sauv , inspecteur municipal, d pose son rapport pour la p riode du mois de septembre et octobre 2008.

190-11-08

Vente du lot no 4 150 978 – Groupe Vernier

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre la municipalité et M. Gilles Vernier, du Groupe vernier en date du 15 janvier 2008;

CONSIDÉRANT le certificat de conformité émis par la MRC Vaudreuil-Soulanges en date du 11 septembre 2008;

Il est proposé par M. Paul Cozens,
Secondé par M. Mario Santini
Et résolu

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les contrats notariés en vue de la vente du lot no 4 150 978 au Groupe Vernier au montant de 15 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191-11-08

Sentiers l'Envolée de Castors – mandat M. Bolduc pour subvention de l' Agence forestière

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, secondé par M. Paul Cozens et résolu que M. Gilles F. Bolduc, ingénieur agricole, de la firme BMI experts-conseils inc. Soit mandaté pour la supervision de la réalisation des travaux à exécuter pour l'achèvement des travaux du réseau de sentiers l'Escapade (Section l'Envolée de Castors), sur une longueur de 1,035 kilomètre;

QUE les honoraires soient fixés à 1 000 \$ plus taxes et payés à même la subvention de 11 300 \$ provenant de l'Agence forestière de la Montérégie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

192-11-08

Sentiers l'Envolée de castors – entretien aménagement

CONSIDÉRANT l'approbation de la demande d'aide financière de l'agence forestière de la Montérégie dans le cadre de l'achèvement des travaux sur le réseau de sentiers l'Escapade du mont Rigaud (Section l'Envolée de Castors);

Il est proposé par M. Paul Cozens,
Secondé par M. Alexandre Zalac
Et résolu

Que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur s'engage à protéger et entretenir pour une période de cinq (5) ans les aménagements faisant partie du réseau de sentiers l'Escapade située sur son territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

193-11-08

Sentiers – désignation représentant municipal

CONSIDÉRANT la demande de l'Agence forestière de la Montérégie

Il est proposé par Mme Élise Dufresne,
Secondé par M. Mario Santini
Et résolu

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Lise Couët, soit désignée en tant que représentante autorisée à signer les formulaires relatifs à la demande de subvention dans le cadre du projet no 16-2008-34

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

194-11-08

Protocole d'entente – contrat notarié

CONSIDÉRANT les travaux exécutés pour l'installation d'une borne sèche située aux abords du chemin Saint-Henri (lot # 4 154 215);

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le propriétaire dudit lot, M. Gérard Gallant;

Il est proposé par M. Mario Santini,
Secondé par M. Alexandre Zalac
Et résolu

QUE le notaire Yves Piché soit mandaté pour préparer le contrat notarié en vue d'établir une servitude de passage et d'utilisation du lot no 4 154 215.

QUE le maire ainsi que la directrice générale soient autorisés à signer les papiers notariés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

195-11-08

Travaux de voirie

Il est proposé par M. Mario Santini, secondé par M. Paul Cozens et résolu que le conseil approuve les travaux de voirie exécutés pour le 875 rue Villeneuve et à l'entrée du chemin des Pommiers-Fleuris et qu'en conséquence;

QU'en conséquence le paiement des factures nos 09 et 10 émises par M. François Leclerc soient approuvées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance

La séance est levée à 22H05.

Jean Lalonde, maire

Lise Couët, directrice générale